



ASSEMBLÉE NATIONALE

15ème législature

modernisation du monde HLM
Question au Gouvernement n° 600

Texte de la question

MODERNISATION DU MONDE HLM

M. le président. La parole est à M. Richard Lioger, pour le groupe La République en marche.

M. Richard Lioger. Monsieur le ministre de la cohésion des territoires, jeudi dernier s'est clôturée la conférence de consensus sur le logement, après cinq séances thématiques au cours desquelles les principaux acteurs ont pu émettre leurs propositions sur la future loi portant évolution du logement, de l'aménagement et du numérique – ELAN. Consultation numérique l'été dernier et publication de l'avant-projet de loi constituent une méthode de concertation inédite. Cette co-construction est la marque de fabrique de notre majorité.

Présent à chacune des sessions de cette conférence, avec plusieurs de mes collègues que j'associe à cette question, j'ai pu constater que la stratégie logement présentée en septembre dernier par Julien Denormandie et vous-même, fait l'objet d'un consensus assez général, et nous nous en réjouissons.

Mme Marie-Christine Dalloz. Allô ! Allô !

M. Richard Lioger. Le temps consacré à l'élaboration du projet de loi ELAN et les nombreuses contributions des acteurs du secteur devraient permettre d'intégrer au texte tel qu'il sera présenté à l'Assemblée nationale très bientôt un titre spécifique dédié à la modernisation du régime des organismes HLM. Réorganisation du tissu des organismes de logement locatif social, développement de l'accession sociale à la propriété et évolution de la politique des loyers en sont les principaux axes. Ils représentent des enjeux majeurs pour le quotidien de l'ensemble de nos concitoyens.

M. Stéphane Peu. Ce n'est pas une question !

M. Richard Lioger. Pouvez-vous, monsieur le ministre, nous faire part des grandes orientations arrêtées par le Gouvernement en la matière ? (*Applaudissements sur les bancs du groupe REM.*)

M. le président. La parole est à M. le ministre de la cohésion des territoires.

M. Fabien Di Filippo. Le renouveau !

M. Jacques Mézard, ministre de la cohésion des territoires. Monsieur le député, je tiens tout d'abord à souligner que cette conférence de consensus, organisée sur une initiative du président du Sénat acceptée par le Président de la République et le Premier ministre, a été un succès. Elle a servi de cadre à la discussion de l'avant-projet de loi que nous avons préparé, et donné lieu à un très vaste débat, organisé, vous l'avez rappelé, en cinq séances thématiques regroupant chacune plus de 150 participants, des professionnels, des usagers.

Elle fut aussi l'occasion d'une collaboration entre le Sénat et l'Assemblée nationale, qu'il faut souligner.

Je remercie les députés de toute sensibilité qui ont participé à cette conférence de consensus. Celle-ci a effectivement permis de dégager des axes assez consensuels, et parmi ceux-ci la restructuration des acteurs du monde HLM. Le projet de loi qui sera bientôt présenté facilitera cette restructuration sur un délai de trois ans, en mettant des outils juridiques à disposition des acteurs du monde HLM. Il s'agit non pas d'imposer, mais de faciliter.

Je tiens aussi à souligner que nous veillerons à respecter la proximité. Il n'y aura pas de seuils qui conduiraient à supprimer des structures dans les départements. Nous avons besoin de regrouper, de mutualiser, de faciliter la réalisation d'économies, mais nous devons conserver de la proximité, et c'est ce que nous ferons. Je remercie encore tous ceux qui ont participé, car c'est un bel exemple de coopération entre le Parlement, le Gouvernement, et l'ensemble des acteurs. *(Applaudissements sur les bancs du groupe REM.)*

M. Thibault Bazin. Vous avez oublié les territoires !

Données clés

Auteur : [M. Richard Lioger](#)

Circonscription : Moselle (3^e circonscription) - La République en Marche

Type de question : Question au Gouvernement

Numéro de la question : 600

Rubrique : Logement

Ministère interrogé : Cohésion des territoires

Ministère attributaire : Cohésion des territoires

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [15 février 2018](#)

La question a été posée au Gouvernement en séance, parue au Journal officiel du [15 février 2018](#)